

opusdei.org

# Sur le motu proprio concernant les prélatures personnelles

Sur la modification des canons  
295-296 concernant les  
prélatures personnelles.

8 août 2023

Par une Lettre Apostolique sous  
forme de "Motu Proprio",  
(traduction non officielle et  
provisoire) datée de ce jour, le Saint-  
Père François a introduit des  
modifications aux canons 295-296

concernant les prélatures personnelles. Il s'agit d'une mise en œuvre de la Constitution Apostolique *Praedicate Evangelium*, qui a réorganisé la Curie romaine.

Nous étudierons les conséquences de ces changements sur la configuration juridique de l'Opus Dei, également dans le cadre du travail réalisé avec le Dicastère pour le Clergé sur l'adaptation des statuts demandés par le Motu Proprio *Ad charisma tuendum*, dans un climat de communion avec le Saint-Père.

.....

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
dev.opusdei.org/fr-ch/article/sur-le-  
motu-proprio-concernant-les-  
prelatures-personnelles/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/sur-le-motu-proprio-concernant-les-prelatures-personnelles/) (6 août 2025)